



FICHE DE POSTE

POSTE	DIRECTEUR GENERAL DES ROUTES
-------	------------------------------

MISSION
Contribue à la définition de la stratégie du Ministère dans le domaine des routes et autoroutes et a pour mission de conduire celle-ci à court, moyen et long terme, conformément aux objectifs fixés.

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ATTRIBUTIONS
<p><u>D'ordre général :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Planifier, suivre et veiller à la réalisation des objectifs assignés à la Direction Générale des Routes (DGR) ;- Animer ses collaborateurs autour desdits objectifs ;- Exercer les fonctions de Pilotage, d'Organisation, de Coordination, de Communication et de contrôle pour gérer et conduire les projets confiés à l'ensemble des services de la Direction Générale ;- Assurer l'intégration organique et fonctionnelle entre les directions de la Direction Générale ;- Procéder à l'élaboration et à la mise en place des procédures de travail ;- Gérer et évaluer les compétences en ressources humaines affectées à la DGR conformément aux délégations de signature et de pouvoirs qui lui sont attribuées. <p><u>Spécifiques au poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer la politique du gouvernement dans les domaines des routes et des autoroutes, et veiller à sa mise en œuvre ;- Elaborer la stratégie du ministère dans les domaines des routes et des autoroutes, et veiller à sa mise en œuvre ;- Veiller au suivi des orientations générales relatives à la tutelle du ministère sur les établissements publics opérant dans le secteur routier.

ENVIRONNEMENT

Interlocuteurs externes

- Les Ministères, les établissements publics, les opérateurs privés, les autorités locales, les centres, les associations professionnelles, etc.

Interlocuteurs internes

- Les directions centrales et territoriales du Ministère.
- L'ensemble du personnel sous sa responsabilité.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

⇒ Formation & Diplôme :

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme **d'Ingénieur d'Etat dans le Domaine de Génie Civil**, et doit justifier d'une **formation en Management**.

⇒ Expériences Professionnelles :

Le candidat doit :

- Avoir **Exercé d'une fonction d'un Directeur Central** (ou d'un poste similaire pour les candidats émanant du secteur privé ou d'un établissement public) d'au moins de 4 ans dans le domaine du BTP ;
- Justifier d'une ancienneté de **20 ans dans l'Administration**, ou dans les collectivités locales, ou dans une société (pour les candidats émanant du secteur privé ou d'un établissement public) ;
- Justifier d'une parfaite connaissance du fonctionnement de l'Administration et de la gestion des affaires publiques ;
- Justifier d'une expérience (ou d'un savoir reconnu) dans la gestion des grands projets notamment dans le secteur routier ;